

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 juillet 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**APPROBATION DE
L'AVENANT N°1 A
L'ACCORD-CADRE
DE FOURNITURES
COURANTES ET DE
SERVICE N°07/20
FOURNITURES
SCOLAIRES, PETITS
MATERIELS
PEDAGOGIQUES,
JEUX, ET JOUETS
EDUCATIFS,
ARTICLE DE
LIBRAIRIE ET DE
PAPETERIE – LOT 1
FOURNITURES
SCOLAIRES,
ARTICLES DE
LIBRAIRIE ET DE
PAPETERIE POUR
LES ECOLES
PUBLIQUES, LES
CENTRES DE
LOISIRS, LES
ETABLISSEMENTS
PETITE ENFANCE ET
LE SERVICE
EDUCATION**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Sonia ANGEL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICE N°07/20 FOURNITURES SCOLAIRES, PETITS MATERIELS PEDAGOGIQUES, JEUX, ET JOUETS EDUCATIFS, ARTICLE DE LIBRAIRIE ET DE PAPETERIE – LOT 1 FOURNITURES SCOLAIRES, ARTICLES DE LIBRAIRIE ET DE PAPETERIE POUR LES ECOLES PUBLIQUES, LES CENTRES DE LOISIRS, LES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE ET LE SERVICE EDUCATION

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Considérant la nécessité de prolonger le présent marché de fourniture de matériels scolaires, le temps que la procédure de passation du nouveau marché n'arrive à son terme.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet d'avenant ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°07/20 pour le lot 1 avec la société PL DIFFUSION sises 67 rue de Montgeron 91330 Yerres.

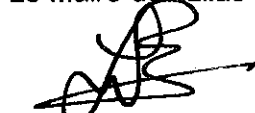
ARTICLE 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

ARTICLE 4 : Rappel que l'avenant prolonge l'accord-cadre pour le lot 1 d'une durée de trois mois.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstentions

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance



Sonia ANGEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240703-D111-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **04 juillet 2024**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.